

Fraudes à la rénovation globale

Assistant Renov aide les Français à repérer les « reds flags » pour se prémunir contre la fraude et rénover leur maison en confiance

Des familles qui ont lancé un chantier de rénovation globale avec Assistant Renov sont disponibles pour témoigner

La proposition de loi Cazenave contre la fraude aux aides publiques – et notamment à la rénovation énergétique – doit être adoptée ce mercredi 21 mai au Sénat (après avoir été adoptée à l'Assemblée nationale la semaine dernière). La loi prévoit notamment la suspension du versement des aides en cas d'indice sérieux de fraude et le renforcement des moyens de la DGCCRF sur le terrain. Assistant Renov, bureau d'étude certifié RGE pour les audits énergétiques depuis 2020 et agréé Mon Accompagnateur Renov' (MAR) depuis 2023, a déjà accompagné 3 000 familles dans leurs démarches. Face à la démultiplication des fraudes liées aux chantiers de rénovation globale, Assistant Renov livre ses conseils clés sous la forme de red flags / green flags pour aider les particuliers à bien choisir leur MAR et leurs sociétés de travaux et ainsi mener leur projet en confiance.

Camille Thomas précise : « Nous témoignons depuis plusieurs mois de la multiplication de pratiques abusives de la part de MAR ou d'entreprises de travaux frauduleux qui captent les aides au détriment des familles. Devis gonflé, audit faussé, promesse de reste à charge zéro, les pratiques sont bien identifiées et le risque pour les familles est réel. Car l'Anah a la capacité de retirer un agrément à un MAR s'il est soupçonné de 'complaisance' ou de pratiques douteuses. Dans ces cas précis, les conditions dans lesquelles la famille pourra conserver le bénéfice des aides et solliciter un nouveau MAR sont encore incertaines* mais le parcours du ménage sera nécessairement plus compliqué. Ces aides se chiffrent en dizaines de milliers d'euros. Par effet domino, l'artisan qui effectue les travaux risque quant à lui de ne jamais être payé. Aujourd'hui, nous ne savons pas comment faire chez Assistant Renov pour reprendre un dossier en cours de route. »

*Ces conditions devront être précisées par un décret.



Red flag

Ces pratiques douteuses à repérer et à fuir!

- ⊗ Méfiez-vous si le MAR vous est présenté comme gratuit. La plupart des MAR sérieux demandent des acomptes en début de parcours.
- ⊗ Les promesses de restes à charge à 1 euro ou gratuits pour les travaux sont illégales.
- ⊗ Si le MAR suggère fortement de passer par un artisan en particulier, ou si l'artisan impose le choix du MAR, cela peut être le signe d'une possible connivence douteuse.
- ⊗ Si l'audit est réalisé ou payé par la société de travaux. C'est interdit.



Green flag

Ces points positifs
dont il faut s'assurer!

- ⊗ La visite initiale du MAR dure très peu de temps (moins de 30 minutes) et la personne prend peu ou pas de mesure, sans vérifier chauffage, fenêtre, isolation.
- ✓ Premier point, le MAR doit être différent de l'artisan qui réalise les travaux! Les deux organismes doivent être complètement indépendants.
- ✓ Le MAR doit toujours faire une première visite pour vérifier l'état initial du logement, qui ne sera pas la même que la visite technique de l'artisan.
- ✓ Le MAR peut réaliser lui-même ou sous-traiter l'audit énergétique à un partenaire indépendant. L'auditeur relève tous les points de déperdition thermique, et réalise une étude attentive du logement avec mesure des surfaces et vérification des équipements de chauffage et eau chaude. La visite d'audit doit durer entre 1h et 3h selon les logements.

Fraudes à la rénovation globale : la démultiplication de 'MAR-goulin' inquiète

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025 selon le dernier rapport de l'Anah, 17 178 dossiers d'aides MaPrimeRénov' Parcours accompagné (rénovation globale) ont été accordés, soit 3 fois plus qu'un an plus tôt. Si la rénovation d'ampleur accélère, c'est justement sur ce périmètre que les pratiques frauduleuses d'un genre nouveau se sont multipliées ces derniers mois. Des pseudos professionnels se faisant agréer MAR (Mon Accompagnateur Rénov'), sous couvert de promesses de travaux à prix cassés, détournent les aides à leur bénéfice.

Des démarches qui visent en particulier les familles à revenus modestes et très modestes, qui peuvent potentiellement bénéficier des aides les plus importantes pour leurs travaux. Alors que l'Anah révélait en mars dernier avoir détecté plus de 44 000 dossiers frauduleux l'an passé, les particuliers sont appelés à redoubler de vigilance.

Mieux comprendre le rôle du MAR

Qu'est-ce qu'un MAR ?

Un MAR est un organisme 'tiers de confiance' agréé par l'Etat et auquel il est obligatoire de faire appel pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours Accompagné (rénovation globale). Il assure un accompagnement du projet en proposant un appui technique, administratif, financier et social. Le MAR joue un rôle de conseil pour aider les particuliers à se prémunir contre les risques de fraude.

Concrètement, qu'est-ce que le MAR va faire pour le particulier et quand intervient-il ?

Étape 1 – AU MOMENT DE LANCER LE PROJET : VISITE DU DOMICILE ET AUDIT

- ✓ 1^{ère} visite du domicile : diagnostic approfondi du logement et **réalisation de l'audit énergétique**
- ✓ A l'issue, transmission du rapport d'audit avec plusieurs scénarios de travaux avec un plan de financement estimatif
- ⊗ Attention toutefois, le MAR fera une recommandation de travaux et fournira une liste d'artisans RGE, mais **il n'est pas habilité à orienter vers un professionnel ou un artisan en particulier**, c'est au particulier de faire ce choix !

Étape 2 – AU MOMENT D'ÉVALUER LES DEVIS DES PROS ET DE LANCER LE DOSSIER D'AIDE

- ✓ Le particulier réalise des demandes de devis et envoie au MAR les devis des artisans retenus. **Le MAR évalue ces devis** pour vérifier leur conformité réglementaire et la cohérence des prix.
- ✓ Le MAR aide les particuliers pour déposer leur dossier de demande d'aide MPR et à répondre aux demandes des instructeurs de l'ANAH (organisme qui verse MPR).

Etape 3 – A L'ISSUE DU CHANTIER

- ✓ Une fois les travaux terminés, le **MAR réalise une visite de fin de chantier** pour **évaluer la conformité des travaux avec le scénario de l'audit sélectionné** et du devis signé avec le professionnel.
- ✓ Si tout est conforme, le MAR **remet un rapport de fin de suivi et accompagne le particulier pour obtenir le versement des aides avec l'Anah.**

Qu'est-ce que le MAR ne fait pas ?

- ⊗ Le MAR **ne réalise pas les travaux**, il doit être absolument indépendant du professionnel qui s'en chargera
- ⊗ Le MAR **ne choisira pas les professionnels** et **ne se charge pas des demandes de devis**
- ⊗ Le MAR **n'est pas le « maître d'œuvre »**, il ne pilotera pas la réalisation du chantier ou la coordination entre les différents professionnels

Combien coûte l'intervention d'un MAR ?

Les tarifs sont fixés librement par les MAR. En moyenne les prix varient entre 2 300€ et 4 000€ TTC.

Est-ce que des aides sont allouées pour financer un MAR ?

Oui. La prestation du MAR est éligible à une aide MPR dont le montant varie entre 400€ pour les ménages les plus aisés et 2000€ pour les ménages les plus modestes. Mais attention, cette aide est versée en même temps que l'aide pour les travaux, à condition pour le ménage d'aller au bout du parcours et de réaliser ses travaux.

À propos d'Assistant Rénov

Assistant Rénov est une entreprise dédiée à l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique. Bureau d'études thermiques certifié OPQIBI depuis 2020 et agréé Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) depuis décembre 2023, notre structure compte 60 salariés intervenant dans toute la France. Avec une expertise reconnue et un engagement pour la transition énergétique, nous simplifions chaque étape du parcours pour des habitations plus durables et performantes